

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

LA REPRÉSENTATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE— L'ACCUSATION DE CONTRAVENTION À L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil privé au sujet du remaniement des circonscriptions électorales. Comme aux termes de l'Union, en vertu de laquelle la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération, le nombre des représentants de la province à la Chambre des communes doit être augmenté conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, et non pas selon les modifications apportées par la suite et qu'une nouvelle garantie spécifie que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 s'applique à la Colombie-Britannique de la même façon qu'aux autres provinces, le président du Conseil privé voudrait-il nous dire si le gouvernement a obtenu le consentement du gouvernement de la Colombie-Britannique avant d'enfreindre ces garanties en réduisant la représentation de la Colombie-Britannique par rapport à celle de l'Ontario et du Québec?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Aucune initiative de ce genre n'a été prise, à ma connaissance.

M. Reynolds: L'honorable représentant peut-il nous dire alors s'il compte présenter à nouveau le bill sur la nouvelle répartition des circonscriptions électorales dans un avenir prochain?

M. Sharp: Oui. J'espère que nous pourrions traiter de la question d'ici la fin de l'année. Autrement, il nous faudrait proroger la loi actuelle, à moins de revenir à la répartition qui a été si vivement critiquée par tous les partis à la Chambre.

* * *

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—DEMANDE DE RELÈVEMENT DES INDEMNITÉS ET D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE LUTTE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une question pour le ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Comme la brucellose qui fait de plus en plus de ravages met les producteurs laitiers au bord de la faillite, le ministre est-il disposé à revoir son programme de contrôle? Est-il prêt en particulier à envisager d'augmenter les indemnités qui leur sont actuellement versées? Sachant que le ministre estime qu'elles sont déjà généreuses, est-il prêt à les augmenter encore?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'aimerais d'abord indiquer clairement que nous revoyons le programme de contrôle, en augmentant, par exemple, le nombre d'inspections, et ainsi de suite. Je suis certain que le député est au courant. Je suis sûr qu'il sait aussi que nous avons déjà augmenté les indemnités deux fois cette année. Nous sommes en train de revoir le montant actuel de ces indemnités pour déterminer si elles sont suffisantes pour permettre aux cultivateurs qui subissent des pertes de refaire leurs troupeaux le moment venu.

Pétrole

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels seront les travaux aujourd'hui, demain et la semaine prochaine?

M. Sharp: La Chambre entamera aujourd'hui l'étude de la motion de deuxième lecture du bill C-32 concernant l'administration du pétrole. Ce soir, évidemment, nous discuterons de la motion d'urgence comme il en a été convenu plus tôt aujourd'hui. Le débat en deuxième lecture se poursuivra, sauf peut-être pour étudier à l'étape du rapport le bill C-22, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada. Une fois l'étude de ces bills terminée, si c'est avant mardi, nous étudierons la motion concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avant de passer au bill C-10, à condition qu'il ne nous parvienne pas de questions urgentes des comités.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES INTERPROVINCIAL, D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, avant de passer à la mesure proprement dite, j'aimerais invoquer le Règlement pour soulever la question de la motion même. Comme viennent tout juste de l'entendre les députés, on veut ici renvoyer le bill au comité plénier de la Chambre au lieu du comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics. Celui qui l'avait précédé, le bill C-18, avait été renvoyé lors de la dernière législature au comité permanent qui, bien sûr, avait eu l'occasion d'entendre des témoins et d'en faire une étude approfondie. Je me demande si la Chambre accepterait, maintenant ou plus tard, de modifier la motion afin que le bill soit renvoyé au comité permanent au lieu d'être étudié en comité plénier.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): En réponse à la proposition du ministre, puis-je signaler que nous aimerions attendre un peu et prendre une décision plus tard.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il s'agit d'un des bills du budget, il faudrait le consentement unanime de la Chambre pour modifier la motion afin que le bill soit renvoyé au comité permanent. Les députés pourraient songer aussi à cet aspect de la question.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le bill, qui fait suite au bill C-18 de la dernière législature, a été